

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 28 Brumaire, an IX.



ITALIE.

De Naples, le 19 octobre (27 vendémiaire).

La flotille russe, qui étoit partie de la Méditerranée pour la mer Noire, est de retour à Corfou; elle consiste en 80 bâtimens, tant de guerre que de transport, qui ont à bord 5 ou 4 mille hommes de débarquement. Ces troupes doivent être transportées ici incessamment pour y être mises en garnison.

De Vérone, le 2 novembre (11 brumaire).

Le quartier-général de l'armée impériale est attendu ici aujourd'hui. Les troupes défilent en grand nombre par notre ville, & vont se rassembler dans les environs de Mantoue. Notre garnison doit aussi se mettre en marche.

Les troupes impériales, cantonnées dans le Tyrol méridional, & qui se sont mises en marche pour se porter vers la frontière, ont reçu l'ordre de rester où elles se trouveroient.

On écrit de Florence, le 25 octobre, qu'outre la contribution de 2 millions de francs, les Français ont fait dans cette ville une réquisition de 80 mille aunes de drap bleu pour l'armée.

RUSSIE.

Des frontières, le 24 octobre (2 brumaire).

L'empereur de Russie vient de nommer commandeur de l'ordre de Malte M. le comte de Néal, chambellan de S. M. prussienne.

Le grand-duc Constantin est arrivé à Pétersbourg, de retour des frontières de la Gallicie, où S. A. I. a passé les troupes en revue.

Il est arrivé de nouveau un grand nombre de troupes à Judura & Wolpa, dans la waiwodie de Brzesc; on ignore d'où viennent ces troupes, qui sont sans uniformes & en général mal vêtues, & quelle est leur destination ultérieure.

Les cosaques stationnés sur les frontières ont reçu ordre de rejoindre l'armée; ils seront remplacés dans la garde des postes frontières par les paysans; chaque village sera tenu de fournir pour ce service son administrateur & deux propriétaires, qui prêteront serment.

SUEDE.

De Stockholm, le 28 octobre (6 brumaire).

Notre ministère a fait à la cour de Londres les représentations convenables, relativement à l'enlèvement des deux frégates dans le port de Barcelonne, dont notre consul résident en cette ville lui avoit fait rapport dans le tems.

Le major & chevalier Ankarko, qui commandoit la frégate la *Thétis*, & l'expédition du convoi de 1798, a été condamné à mort par un conseil de guerre; mais le roi lui a fait grâce de la vie, & a commué la peine de mort en un emprisonnement indéfini dans la forteresse de Malnioé.

HONGRIE.

De Presbourg, le 31 octobre (9 brumaire).

M. le général baron d'Alvinzi, gouverneur de la Hongrie, est arrivé hier au quartier-général à Odembourg, où doivent se rendre successivement les divers contingens des comitats de Hongrie, qui sont en marche de toutes parts. L'archiduc palatin & son épouse se trouvent depuis le 24 à Odembourg.

AUTRICHE.

De Vienne, le 3 novembre (12 brumaire).

Une promotion considérable vient d'avoir lieu dans les armées impériales. M. le comte de Kollowrath a été promu au grade de feld-zeugmeister. MM. les généraux-majors de Bellegarde, de Saint-Julien, de Motzen, de Stipfitz, Stufenberg, prince de Hesse-Hombourg, Klenau & Giulay, ont été nommés lieutenans-généraux. Un grand nombre de colonels ont été élevés au grade de général-major.

Nous avons en garnison ici depuis huit jours le régiment de Kerpen; il a relevé la garde bourgeoise, qui faisoit le service de la place.

Il est parti, tant de l'Autriche que de la Styrie, un grand nombre de troupes pour l'Italie.

Le nonce du pape a dernièrement notifié à notre cour que le roi d'Espagne avoit demandé la dignité d'archevêque de Séville & de cardinal pour Don Louis, cousin du roi; ce qui lui avoit été accordé.

De Gratz (en Styrie) le 31 octobre (9 brumaire).

S. M. l'empereur s'étant fait rendre compte du zèle & de la bonne volonté qu'out montré les prisonniers français pour éteindre l'incendie qui eut lieu à Léoben au mois de septembre, a cru devoir reconnoître les services importants qu'ils ont rendus à cette occasion, en accordant une gratification de trois mois de leurs appointemens aux officiers, qui sont le chef de brigade Kuhn, le chef de bataillon Magand, le capitaine Marignon & le lieutenant Costa; & un ducât par tête aux soldats français qui s'y trouvoient au nombre de 26. En même tems S. M. a fait témoigner aux officiers français à Léoben sa satisfaction sur la conduite digne d'estime qu'ils ont tenue à cette occasion. Le capitaine Marignon, sur sa demande, a obtenu la liberté de retourner en France sur parole.

BOHEME.

De Prague, le 4 novembre (13 brumaire).

On assure que l'archiduc Charles s'est excusé sur sa mauvaise santé de ce qu'il n'acceptoit pas le poste de généralissime, que le comte de Colloredo étoit chargé de lui offrir de la part de LL. MM. Ce prince continue de s'occuper avec beaucoup d'activité de la formation de la légion de Bohême; plusieurs bataillons des ci-devant volontaires sont déjà organisés sur le pied des troupes réglées.

A L L E M A G N E :

De Ratisbonne, le 8 novembre (17 brumaire).

L'électeur de Bavière somma dernièrement le magistrat de cette ville de contribuer pour sa cote-part aux réquisitions dont le général Moreau avoit frappé la Bavière, & l'avoit menacé d'exécution militaire en cas de refus. Le grand chapitre de Ratisbonne & autres, en leur qualité d'états de l'Empire, adresserent leurs plaintes à la commission impériale, qui a rendu un mandat par lequel, désapprouvant la demande de l'électeur, elle lui défend de la renouveler, sous peine de cinq marcs pesans d'or.

Les évêques d'Allemagne ont reçu un bref du pape, par lequel S. S. les prévient qu'elle a député MM. Spina & Naselli à Vercelli en Piémont, pour se concerter avec les délégués de Bonaparte, sur le rétablissement de l'harmonie dans l'église gallicane.

De Stutgard, le 11 novembre (20 brumaire).

Le général de division Klein se rendit, le 1^{er}. de ce mois, à Fribourg en Brisgaw, & y fit arrêter des otages pris dans les ordres de la noblesse & du clergé, pour sûreté du paiement de ce qui reste à solder de la contribution de 600,000 fr. imposée à ce pays. Le 3, il retourna à son quartier général à Schöttern. Le 4, les otages partirent pour Strasbourg: parmi eux se trouvent le prélat de Saint-Pierre, le stadthalter de Saint-Blaise, le baron de Baden, &c.

De Francfort, le 12 novembre (21 brumaire).

La notification du général Angereau pour la reprise des hostilités, fut portée à Aschaffembourg le 9, à trois heures après-midi; par un de ses aides-de-camp, & fut remise à M. le ministre d'état baron d'Albini, pendant un grand dîner que donnoit en son honneur M. le maréchal de la cour baron de Wambold, qui avoit été chargé par l'électeur de lui remettre le diplôme impérial & la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Étienne.

Une partie des troupes qui étoient ici, s'est mise en marche, par suite de la dénonciation de la reprise des hostilités. On espère encore qu'avant qu'elles recommencent, il sera conclu une nouvelle prolongation d'armistice.

De Bruchsal, le 13 novembre (22 brumaire).

Le général de division Delaborde est parti aujourd'hui; son quartier-général, ainsi que les troupes de sa division, sont en marche depuis deux ou trois jours, & ont ordre de faire des marches forcées.

R E P U B L I Q U E B A T A V E.

De la Haye, le 14 novembre (23 brumaire).

Nous sommes ici dans la désolation; l'ennemi vient de s'emparer de nouveau de huit bâtimens de notre place: les anglais ont déclaré ces navires & leurs cargaisons de bonne prise. Ils avoient embarqués les équipages à bord d'un brick pour les reconduire en Hollande; mais ce bâtiment a péri; il s'y trouvoit 55 jeunes gens de notre ville. Cet événement a porté la plus grande consternation parmi nos habitans. Plusieurs marcs de famille sont privés de leurs époux par ce cruel accident, & beaucoup d'enfans restent sans pères.

Tous les vaisseaux qui se trouvoient sur la rade du Texel & du Vliét, ont été en lommagés ou jettés sur les côtes; presque tous ont perdu leurs ancres & leurs mâts, plusieurs ont chaviré. Il en est de même des vaisseaux qui étoient à l'embouchure de la Meuse. La ville de Lindhoven & quel-

ques villages des environs, ont beaucoup souffert par cet ouragan: une grande partie des habitations de ces communes ont été entièrement dévastées.

Les vaisseaux anglais qui croisoient sur nos côtes, sont rentrés dans un état très-délabré, après l'ouragan, dans les ports de la Grande-Bretagne.

Il est très-probable que le gouvernement batave va établir des primes pour l'importation des grains. Le directoire est chargé de proposer les moyens les plus efficaces pour empêcher le commerce de contrebande avec l'Angleterre. Les impositions sur l'exportation des grains seront augmentées.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Paris, le 27 brumaire.

Les consuls ont pris, le 25 brumaire, un arrêté qui règle le montant & le mode de répartition de l'impôt pour l'an 9 dans les départemens du Mont-Tonnerre, de Rhin & Moselle, de la Roër & de la Sarre. La contribution foncière est fixée en principal, pour ces quatre départemens, à la somme de 7,500,000 fr., & les contributions personnelle, mobilière & somptuaire, à celle de 1,125,000 fr.

— Les trois contrôleurs particuliers établis près les payeurs généraux des dépenses de la trésorerie, sont supprimés. Il sera établi près la caisse journalière des dépenses un contrôleur des mandats, chargé de vérifier, avant le paiement, tous les mandats des payeurs généraux destinés à l'acquittement des diverses dépenses.

— La direction des travaux de réédification de Landrecies, est supprimée; elle est remplacée dans ses fonctions par l'ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement: le produit résultant de la vente des domaines nationaux du département du Nord, demeure affecté à la reconstruction de cette commune.

— Le préfet de police vient d'écrire aux entrepreneurs des théâtres de Paris, que si des habitudes nouvelles ne permettent pas de lever la toile avant six heures, comme autrefois, rien n'empêche que le spectacle ne finisse, au plus tard, à dix heures. En mettant moins d'intervalle entre les pièces & dans les entr'actes, on prévendra les murmures & l'impatience du public. Les citoyens paisibles qui habitent des quartiers éloignés pourront jouir encore d'un délassement dont ils étoient forcés de se priver, dans la crainte de compromettre leur sûreté en retournant à leur domicile à des heures indues.

— Le même préfet a fait saisir hier, à Vaugirard, du côté de la plaine de Grenelle, les fourneaux, creusets, découpoirs, balancoirs & matrices, servant à la fabrication de fausses pièces d'or, au millésime de 1785 & 1788, à la lettre AA, & de 12, 13 & 14 francs de valeur réelle.

— Dans sa séance du 24 de ce mois, le tribunal de cassation a rendu un jugement digne de faire époque dans la jurisprudence, en ce qu'il paroît avoir décidé *intermis*, que lorsqu'il y a appel d'un jugement de première instance sur une partie quelconque du procès, le tribunal d'appel peut & doit juger toute la contestation, sans renvoyer les parties devant les premiers juges sur les points que ceux-ci n'avoient point encore jugés définitivement. Le citoyen Pérignon plaidoit pour les demandeurs en cassation, & se fondeoit sur des principes contraires à l'opinion ci-dessus, que soutenoit le citoyen Guichard & qui a prévalu. Il est certain que cette décision abrégera beaucoup les procès, & procurera une bien plus prompt administration de la justice.

— Nous avons annoncé, dans le tems, que le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, avoit donné ordre à tous les préfets de faire le recensement de leurs départemens respectifs. Cet ordre s'exécute, & on a tout lieu de croire que le travail qui en résulte est exact. En voici déjà la partie connue :

Départemens.	Population.	Naissances dans les 3 derniers mois.	Morts. <i>ibid.</i>	Mariag. <i>ibid.</i>
Ain,	297,071	2,588	2,532	347
Arriège,	196,454	1,267	675	195
Aube,	255,453	2,458	2,040	355
Bouches-du-Rhône,	285,012	2,357	3,586	451
Eure,	402,776	2,576	2,200	495
Gard,	300,144	2,017	1,694	372
Ille & Vilaine,	488,846	3,995	2,280	720
Indre,	205,902	1,387	1,613	175
Jura,	288,151	1,893	1,258	247

— Les administrateurs de la trésorerie nationale viennent de publier deux avis, l'un adressé aux pensionnaires de l'état; l'autre aux rentiers et pensionnaires, par lesquels les uns & les autres sont prévenus que le gouvernement ayant arrêté le paiement des rentes & pensions en numéraire, à partir du deuxième semestre de l'an 8, il est nécessaire en même-tems qu'ils remplissent quelques formalités nouvelles, dont la principale pour ces derniers est d'adresser au conseiller-d'état directeur-général du trésor public une déclaration de leurs noms & qualités, de leurs pensions & de l'intention où ils sont d'en recevoir les arrérages dans tel ou tel lieu, &c.

— Pour favoriser la culture des ananas, un intendant du Languedoc, qui avoit permis aux paysans de son ressort de les appeler citrouilles, n'avoit pas voulu pour cela qu'ils plantassent des citrouilles au lieu d'ananas. . . C'est à quoi, dit Saint-Aubin, se réduit l'arrêté qui, pour favoriser la plantation des kilogrammes, a sagement permis de les appeler livres.

— Le général Leonard Muller, commandant la 15^e. division militaire, vient d'être nommé au commandement en chef de la 25^e. (l'isle de Corse).

— Un enfant est né le 2 brumaire à Veivre, département des Basses-Alpes, sans bouche & sans oreilles. Trois larges verrues en tenoient la place. Le citoyen Porvessieux, officier de santé, a ouvert les conduits, & l'enfant vit. Il s'agit de savoir s'il entendra.

— Hamon, capitaine de voleurs dans le département de Maine & Loire, se voyant pressé par la gendarmerie, est allé se rendre au commandant de la place de Château-Gontier, à qui il a déclaré ses complices, & demandé à rentrer dans la société. Le général de brigade Girardon, commandant la subdivision de Maine & Loire, à qui on a fait part de cette demande, l'a rejetée, & ordonné que le coupable seroit livré aux tribunaux.

— La mer a jetté sur la côte de Dieppe sept cadavres liés ensemble. Lorsque les pêcheurs de ces parages se trouvent dans un danger inévitable, ils ne manquent pas de se lier ainsi, après s'être réciproquement demandé pardon, afin, disent-ils, que si on en retrouve un, on retrouve aussi les autres.

— Tandis que l'on sacroit, dans la cathédrale de Reims, le nouvel évêque de Cambrai, Pouragan du 18 cassoit les

arbres & renversoit les cheminées de cette ville; ce qui jetta doublement l'alarme dans l'ame des superstitieux.

— Des trois espions arrêtés à Milan, & condamnés à mort par une commission militaire, le nommé Colin (français) fut seul fusillé le 14 brumaire; l'exécution des deux autrichiens a été remise à un autre tems.

— Des voleurs ont enlevé, d'une église de Gènes (Saint-Charles), une madone estimée 10,000 sequins (105,000 fr.), deux couronnes d'or, & beaucoup de brasselets de même métal.

— Les lettres de Cologne & de Dusseldorf ne parlent que de mouvemens dans les troupes prussiennes cantonnées le long du duché de Berg: tout prouve, disent-elles, qu'il va s'opérer des changemens dans l'armée d'observation.

— Les fortifications d'Ulm, que l'on détruit actuellement, avoient coûté 3 millions de florins (6,200,000 francs).

— Nous apprenons de Berlin que la commission militaire, nommée pour instruire le procès des paysans révoltés à Posen, en a condamné onze à mort, comme chefs de la révolte, & les autres à être renfermés, ou à passer par les verges.

— Une société d'astrologues saxons a prédit la paix pour cette année. Le merveilleux n'est pas dans la prédiction, mais bien dans l'existence d'une société d'astrologues.

— L'exportation des potasses vient d'être défendue en Russie. Les marchands de Hambourg n'ont pas manqué l'occasion d'en faire aussi-tôt monter le prix de 10 à 12 pour cent. Il est fort à craindre que leur exemple ne devienne contagieux en France.

V A R I É T É S.

Le préfet du département de la Seine-Inférieure avoit demandé & obtenu, pour des affaires de famille, un congé de deux décades. Dans l'intervalle, il apprend que la fièvre jaune se manifeste en Angleterre: toutes les autres considérations s'évanouissent devant celle du bien public; il oublie ses affaires, ne voit plus que son devoir, & refuse le congé. Voici la lettre qu'il écrit à ce sujet au ministre de l'intérieur, & la réponse de celui-ci.

Rouen, le 22 brumaire an 9.

Citoyen ministre, j'ai reçu, le 12 du courant, l'ampliation de l'arrêté par lequel le premier consul m'accorde un congé de deux décades.

Je ne crois pas qu'il me soit permis d'en profiter, dans un moment où l'on soupçonne que la fièvre jaune se manifeste en Angleterre, parce que si un pareil soupçon se confirmoit, l'approche du danger exigeroit, de ma part, des mesures sévères & de tous les instans.

Quelles que pressantes que soient les affaires qui m'obligent mon absence, la plus pressante de toutes est de remplir mes devoirs.

Je vous prie donc de permettre que je diffère d'user de la permission du premier consul, jusqu'à ce qu'on soit complètement rassuré sur l'inquiétude que je vous manifeste.

Salut & respect,

Signé, BEUGNOT.

Réponse du ministre de l'intérieur.

Paris, 26 brumaire.

J'ai reçu, citoyen, votre lettre du 22 de ce mois. J'applaudis à votre dévouement; il honore le choix du gouvernement & justifie sa confiance. Les hommes qui le servent, comme vous, sont à-la-fois garans aux peuples de leur bonheur, & à l'état, de sa gloire.

Je vous salue,

Signé, CHAPTAL.

Observations d'un anglais (1) sur les suites d'une rupture entre la Russie & l'Angleterre, écrites au mois d'août 1800.

L'Angleterre est menacée d'une puissante confédération dans le Nord, à la tête de laquelle, si l'on en juge par l'état actuel des choses, se trouveroit l'empereur de Russie. Une guerre avec cette puissance ne pourroit être que très-nuisible à notre commerce, quoique la Russie dût y perdre beaucoup elle-même, à cause de la multiplicité & de l'étendue de ses relations commerciales avec nous. Quelques spéculateurs prétendent que ses risques seroient dans ce cas aussi graves que les nôtres. C'est ce qui m'a paru mériter d'être examiné.

Nos exportations en Russie sont immenses. Nous y portons les productions du sol & des manufactures des trois royaumes, ainsi que celles de nos colonies dans les deux Indes. Il faut y ajouter les matières brutes que nous tirons des pays étrangers, & particulièrement de la France en tems de paix; & sur ces derniers objets, nous gagnons non-seulement le bénéfice de la main-d'œuvre, mais encore celui du fret.

La Russie, d'un autre côté, nous fournit tous les objets nécessaires à la marine, comme bois de construction, mâts, fer, chanvre, goudron, &c. Pour nous procurer plus commodément ces articles, nous avons établi en plusieurs endroits de l'empire russe des manufactures où nous faisons travailler les matières brutes, & par le bon marché de la main-d'œuvre nous épargnons les deux tiers du prix que nous paierions en Angleterre pour le même travail.

Nous avons des factoreries & des maisons de commerce, non-seulement à Pétersbourg & à Moskow, mais encore à Wologda, à Tula, à Joraslaw, à Casan, & même à Astracan, d'où nous étendons notre commerce à la mer Caspienne.

Dans l'intérieur de la Russie nous avons aussi des comptoirs & des commis qui ont l'inspection des manufactures de toiles à voiles, de cables, & de tous les ouvrages en fer, pour le service de nos chantiers & de nos arsenaux.

Les avantages que l'Angleterre retire de ces établissemens sont incalculables. Le plus grand de tous est celui d'avoir à sa disposition une source de matériaux nécessaires pour former, augmenter & renouveler sa marine militaire & commerciale. C'est en effet notre commerce avec la Russie qui donne la vie à ces deux marines, & qui entretient leur activité.

Il faut donc encore remarquer que ce commerce si avantageux pour l'Angleterre est tout actif pour elle, tandis qu'il n'est gueres que passif pour la Russie, attendu que les Anglais ont en bénéfice les frais de commission, le fret des vaisseaux, le change & une partie de la main-d'œuvre.

On peut objecter, il est vrai, que la Russie, malgré le désavantage de ce commerce passif, reçoit tous les ans de l'Angleterre, en tems de paix, un demi-million de livres sterling, presque entièrement en monnaie métallique (environ 12 millions de France). Mais l'avantage de cette balance en faveur de la Russie n'est qu'apparente; car cet excédent que nous payons en or ou en marchandises, est plus

(1) Insérées dans le journal allemand du colonel d'Archenholz, intitulé : *Minerva*, & traduites de l'allemand.

que doublement compensé par les bénéfices du fret & du change; bénéfices auxquels contribue non-seulement la Russie, mais encore l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Allemagne, tout le Nord, & la France elle-même en tems de paix. Nous avons avec tous ces pays un commerce très-actif, dont la balance est par-tout en notre faveur.

L'Angleterre est donc encore plus intéressée que la Russie à conserver ce commerce, qui compose cependant les trois quarts de celui de ce vaste empire.

Bourse du 27 brumaire.

Amsterdam.....	Rente provis.....	25 f. 75 c.
<i>Idem</i> cour.....	Tiers cons.....	33 fr. 50 c.
Hamb.....	Bons.....	1 f. 50 c.
Madrid.....	Bons d'arrér.....	84 fr. 88 c.
Madrid effect.....	Bons pour l'an 8.....	93 f. 75 c.
Cadix.....	Syndicat.....	60 fr. 50 c.
Cadix effect.....	Coupures.....	84 fr. 00 c.
Gênes effect.....	Caisse des rentiers.....	00 fr.
Livourne.....	Or fin.....	105 f. 42 c.
Bâle.....	Ling d'arg.....	50 f. 61 c.
	Portugaise.....	95 f. 78 c.
Lyon.....	Piastre.....	5 f. 28 c.
Marseille.....	Quadruple.....	79 f. 75 c.
Bordeaux.....	Ducat d'Holl.....	11 f. 56 c.
Montpellier.....	Guinée.....	26 f. 5 c.
	Café St-Domingue, 1 fr.	
	95 cent. — Café Bourbon, 2 fr. 5 c. — Sucre de Hollande,	
	1 fr. 70 c. — Lompece anglais, 1 fr. 67 c. — Mélisse de 14 l.,	
	1 fr. 65 c. — Mélisse de 10 l., 1 fr. 70 c. — Rafinée, 1 fr.	
	80 c. — Sucre pilé, 0 fr. 00 c. — Sucre terré blanc, 1 fr.	
	40 c. — Sucre terré blond, 1 fr. 00 c. — Sucre brut, 90 à	
	1 fr. — Poivre de Hollande, 0 fr. 00 c. — Poivre anglais,	
	0 fr. 00 c. — Cacao Caraque, 1 fr. 80 c. — Cacao des Isles,	
	1 fr. 75 c. — Coton du Levant, 2 fr. 90 c. — Coton de Fer-	
	nambourg, 4 fr. 50 c. — Coton de St-Domingue, 4 fr. 00 c.	
	— Huile d'olive, 1 fr. 40 c. — Eau-de-vie $\frac{3}{8}$, 356 fr. —	
	Cognac 22 deg., 270 fr. — Montpellier, 22 deg., 260 fr.	
	— Potasse d'Amérique, 95 fr. — Potasse de Dantzick,	
	70 fr. 00 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 10 c.	

Rapport et projet de loi sur l'Instruction publique, fait au conseil d'état, par J. A. Chaptal; in-8°. d'environ 400 pages, belle impression. Prix, 1 fr. 80 cent., & 2 fr. franc de port. A Paris, chez Deterville, libraire, rue du Battoir, n°. 16, quartier de l'Odéon.

Porte-Feuille politique d'un ex-employé au ministère de la police générale, publié par Lebrun; 1 vol. in-8°. de 340 pages, imprimé sur papier carré fin, caractère cicéro Didot. Prix, 3 fr., & 4 fr. franc de port. A Paris, chez Carteret, rue Pierre-Sarrasin, n°. 13.

Portrait du général Macdonald, en pied, dessiné d'après nature, par Ursule Boze, & gravé par Maradan. Prix, 6 fr. Cette gravure offre un effet piquant & une parfaite ressemblance: elle se trouve, à Paris, chez Ursule Boze, femme Lejean, au palais national des sciences & arts; & chez l'auteur, rue Jean-de-Beauvais, n°. 3. Les citoyens des départemens qui désireront s'en procurer, voudront bien ajouter 1 fr. pour la boîte.

Observations sur l'art du Comédien, par le citoyen d'Annetaire; quatrième & dernière édition; 1 vol. in-8°. Prix, 3 fr. 60 cent., & 5 fr. franc de port. A Paris, chez Duchesne, libraire, rue des Grands-Augustins, n°. 30.